

Nombre de membres**en exercice:** 18**Présents :** 16**Votants:** 17**Séance du 10 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Hélène GOUSSOT, Jean-Claude BORDERE, Véronique CATHALA-AMIRAL, Rémy GASC, Sophie GRIS, Jean Claude RIGAL, François RIVALS, Corinne COLLONGUES, Evelyne LAVAL, Jacques JUAN, Florence BUZZO, Brigitte CAZELLES, André CATALA, Patricia FILODEAU, Ernest SALÉS**Représentés:** Olivier BERGERET par Emmanuel JOULIÉ**Excuses:****Absents:** Sylvie RIXAIN**Secrétaire de séance:** André CATALA**Objet: Attribution de subventions aux associations - DE 2019 046**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2019, un crédit de 12 000 € a été inscrit au compte 6574 en section de fonctionnement et réservé en faveur des associations.

Monsieur le Maire propose que le versement de la subvention soit conditionné par la production du bilan moral et du bilan financier de l'association ainsi que par la remise du dossier d'information quantitatif et qualitatif 2019 dûment renseigné.

Les demandes de subventions pourront être réajustées au besoin au cours de l'année en fonction des données transmises.

Vu l'avis de la commission des finances du 1er juillet 2019,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser les subventions aux associations suivantes au titre de l'année 2019.

Associations de la Commune :	2019
Association Bastidienne de Divertissement et Culturelle (ABCD)	500,00 €
Amicale Bouliste Bastidienne	310,00 €
Amis chemin	105,00 €
Association des chasseurs	205,00 €
Association Sports et Loisirs	380,00 €
Association Arnis Pagbabano	100,00 €
Association Sportive Bastidienne (rugby)	750,00 €
Association Sportive Bastidienne (école de rugby)	350,00 €
Association Sportive Bastidienne (rugby féminin)	100,00 €
Christianne et les amis de Founa (ACAF)	100,00 €

Club des aînés "aïssi viven pla" - Génération Mouvement	460,00 €
Cœurs d'argent Bastidien (majorettes)	410,00 €
Comité des fêtes	900,00 €
Dame de Cœur (belote)	100,00 €
Ecoute s'il pleut (ensemble vocal)	205,00 €
Entre autres (dessin/arts plastiques)	100,00 €
Foot à 7	350,00 €
Gymnastique volontaire bastidienne (Zumba)	100,00 €
Les Mains Vertes bastidiennes	500,00 €
Les Trek'athle	100,00 €
L'encrien bastidien	100,00 €
L'éveil	100,00 €
Méléfé	100,00 €
Tarn Sans Pesticide	100,00 €
Tennis Club Bastidien	290,00 €
Volley Club Bastiden	560,00 €
Volley Club Bastiden (école de volley)	700,00 €
Total associations communales	8 075,00 €
Associations extérieures	2019
ADDAH (Association de Défense des Droits des Accidentés et Handicapés)	40,00 €
Aide Familiale Populaire (AFP)	100,00 €
ALMA (allo maltraitance personnes âgées/handicapées)	30,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles du Vaurais	100,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Lavaur	200,00 €
Section Jeunes Sapeurs Pompiers de Lavaur	150,00 €
FNACA (anciens combattants)	50,00 €
JAMALV Soutien Présence	150,00 €

Lyre de Lavaur	150,00 €
VMEH (Visiteurs de Malades en Etablissement Hospitalier)	50,00 €
Total associations extérieures	1 020,00 €
Total général annuel	9 095,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VOTE les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Mission SPS - Création d'un mini-giratoire - DE 2019_047

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que dans le cadre de la construction du giratoire au croisement RD 15 et de la rue Georges Pompidou avoir consulté trois coordonateurs SPS.

Monsieur LARROQUE Laurent de Saint-Sulpice qui nous a informé avoir arrêter ses fonctions début mai 2019.

Monsieur SENDEL Henri de Fiac qui n'a pas répondu à notre consultation.

Et enfin Monsieur COT Daniel d'Albi qui nous fait une proposition de 1 959,05€ hors taxe soit 2 350,86€ TTC. Monsieur le Maire donne lecture des différentes missions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **RETIENT** la proposition du coordonnateur SPS Monseieur COT Daniel pour un montant de 1 959,05€ hors taxe soit 2 350,86€ TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote de crédits supplémentaires - programme 327 mini-giratoire - DE 2019 048

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	3600.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3600.00	
TOTAL :		7200.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 327	Constructions	3600.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3600.00
TOTAL :		3600.00	3600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande fonds de concours - giratoire La Nauze - DE 2019 049

Vu la délibération adoptée par le Conseil Communautaire Tarn Agout en date du 15 juin 2009, intitulée « règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes Tarn Agout à ses communes membres »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 –alinéa V,

Vu la délibération du 20 mars 2019 intitulée "Demande de fonds de concours",

Mini-giratoire La Nauze :

Plan de financement	Montant
Subvention Département	95 875,00€
Autofinancement	33 323,71€
Fonds de concours	33 321,00€
TOTAL H.T.	162 519,71€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Tarn Agout un fonds de concours d'un montant de 33 321€ pour contribuer au financement du projet susvisé,
- **S'ENGAGE** à afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn Agout lors de ses opérations de communication liées au projet subventionné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décisions.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Aménagement d'un giratoire - autorisation signature convention Conseil Départemental - DE 2019_050

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 4 juillet 2018 - DE_2018_054 - ayant pour objet "Signature convention avec le Conseil Départemental sur le projet de traverse d'agglomération".

En effet la commune vient de recevoir une nouvelle convention du Conseil Départemental dont lecture est faite par Monsieur le Maire.

Il est notamment indiqué que le montant global maximum de la participation du Département est de 95 875€ qui se répartit comme suit :

- participation aux travaux de voirie à savoir 84 550€
- amendes de police à savoir 11 325€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ANNULE la délibération du 4 juillet 2018 - DE_2018_054 - ayant pour objet "Signature convention avec le Conseil Départemental sur le projet de traverse d'agglomération",

APPROUVE la convention du Conseil Départemental relative à l'aménagement d'un giratoire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Fixation tarif Accueil de Loisirs du mercredi à compter du 1er septembre 2019 - DE 2019_051

Vu la proposition de la commission des finances du 1er juillet 2019 de baisser les tarifs d'accueil de loisirs du mercredi de septembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

FIXE les tarifs du mercredi de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole comme suit (non compris le repas cantine)

ALAE du Mercredi (facturation mensuelle)

Quotient familial	TARIF	
	pour les enfants bastidiens et/ou qui fréquentent l'école	
	1/2 journée	Journée complète
T2 ≤ 860	3.50 €	5,60€
T1 ≥ 860	5.00 €	8,00€

ALAE du Mercredi (facturation mensuelle)

Quotient familial	TARIF	
	pour les enfants extérieurs à la commune	
	1/2 journée	Journée complète
T2 ≤ 860	5.00 €	8,00€
T1 ≥ 860	6.50 €	10,40€

VOTE les tarifs du mercredi de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole tels que définis ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er septembre 2019.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Demande Fonds de Développement Territorial - DE 2019 052

Monsieur le Maire présente les différents devis de réfection de la voirie et informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Développement Territorial.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant de l'opération voirie n°349 devrait s'élever à 40 659,30€ HT et il précise que le montant des travaux subventionnables HT au titre du FDT est de 18 089,78€ pour un taux d'aide de 45 %, ce qui correspond à une aide de 8 140.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le maire de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour obtenir une aide financière dans le cadre du Fonds de Développement Territorial.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

Objet: Vote de crédits supplémentaires - programme 366 bornes à incendie - DE 2019 053

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21568 - 366	Autres matériels, outillages incendie	7110.00	
2313 - 363	Constructions	-7110.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Création poste d'adjoint d'animation et modification du tableau des effectifs - DE 2019 054

Vu la loi n° 2015-1795 du 29/12/2015, notamment l'article 148,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale (JO du 14/05/2016),

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale (JO du 14/05/2016),

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération DE 2017_067 du 07/06/2017 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Vu la délibération DE 2017_091 du 04/10/2017 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération DE_2018_010 du 14/03/2018 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération DE_2018_086 du 10/12/2018 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu la délibération DE_2019_043 du 05/06/2019 actualisant le tableau des effectifs de la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 1er juillet 2019,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 2 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir un poste :

- d'adjoint d'animation à temps non complet,

ADOpte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} septembre 2019.

TITULAIRES

EMPLOIS	GRADE	CATÉGORIE	EMPLOI OUVERT	EFFECTIF POURVU	DONT TNC
Secrétaire Générale	Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	0	0
Secrétaire Générale	Rédacteur	B	1	1	0
Assistante de gestion administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	1	1	0
Assistante de gestion administrative	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3	3	0
Assistante de gestion administrative	Adjoint Administratif	C	1	1	0
Coordonnateur d'entretien des locaux	Agent de Maîtrise	C	1	1	0
Agent bâtiments	Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1	1	0
Agent bâtiments	Adjoint technique Principal 2e classe	C	1	1	0
Agent voirie	Adjoint Technique	C	3	3	0
ATSEM	Adjoint technique Principal 2e classe	C	1	1	0
ATSEM	Adjoint Technique	C	3	3	0
Agent de service cantine	Adjoint Technique	C	1	1	0
Animatrice	Adjoint d'animation	C	1	1	1

NON TITULAIRES

EMPLOIS	GRADE	CATEGORIE	CONTRAT	EFFECTIF POURVU	DONT TNC
Agent bâtiments voirie/espaces verts	Adjoint Technique	C	CDI	1	0
Responsable de structure d'accueil de loisirs	Adjoint animation principal 1ère classe	C	CDI	1	1
Responsable de structure d'accueil de loisirs	Adjoint animation principal 2ème classe	C	CDI	1	1
Animatrice éducative accompagnement périscolaire	Adjoint animation	C	CDI	1	1

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ